

Séance du 18 juin 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 30

Absents : 12

dont suppléés : 1

dont représentés : 1

Votes pour : 32

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Date de la convocation

10/06/2024

Date de publication

24/06/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, F. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Pouvoir : F. MONCHABLON à G. MICLO

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 068-2024

Objet : Finances - budget principal - bilan annuel de la gestion pluriannuelle des crédits

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-3, R2311-9, L5217-10-7 et L5217-10-9,
- les délibérations n°115-2020 du 15 décembre 2020, n°001-2022 du 1^{er} février 2022, n°083-2022 du 27 septembre 2022, n°108-2022 du 13 décembre 2022, n°040-2023 du 4 avril 2023, n°132-2023 du 19 décembre 2023 et n°047-2024 du 9 avril 2024 relatives aux autorisations de programme et crédits de paiement susvisés,

Monsieur le Président communique qu'il est fait obligation pour les budgets répondant à la nomenclature budgétaire et comptable M57, de présenter un bilan de la gestion pluriannuelle des crédits, à l'occasion du vote du compte administratif.

Il rappelle que :

- trois des cinq budgets fonctionnent en référence à la nomenclature susmentionnée, mais que parmi ceux-ci seul le budget principal fait l'objet d'une gestion pluriannuelle des crédits,
- l'autorisation de programme (AP) fait apparaître le coût global et le calendrier prévisionnel de réalisation d'une opération d'investissement sur plusieurs exercices,
- l'autorisation d'engagement (AE) fait apparaître le coût global et le calendrier prévisionnel de réalisation d'un engagement de verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers (hors frais de personnel et subvention versée à un organisme privé),
- les crédits de paiement (CP) correspondent à l'inscription budgétaire annuelle des sommes nécessaires au paiement des dépenses au cours de l'exercice considéré, l'équilibre budgétaire s'appréciant uniquement à leur égard.

Ce fractionnement sur plusieurs exercices constitue un aménagement au principe budgétaire de l'annualité qui sinon, emporterait une inscription totale sur l'exercice correspondant à l'engagement et l'utilisation subséquente de crédits de report. Le dispositif présente notamment l'avantage de ne pas avoir à financer sur un seul exercice une opération qui s'étendra sur plusieurs, tout en matérialisant l'engagement à la réalisation de l'ensemble.

Monsieur le Président attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'avant le vote du budget suivant, ce procédé rend loisible le paiement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Intitulé de l'AE-CP	Actes administratifs	AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Etudes préconfigurant la prise de compétence eau potable	Délégation institutive n°039-2023 du 04/04/2023	235 608,00 €	136 410,00 €	72 204,00 €	26 994,00 €
	Révision - délibération n°131-2023 du 19/12/2023	235 608,00 €	32 925,00 €	175 689,00 €	26 994,00 €

Intitulé de l'AP-CP	Actes administratifs	AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Maison de santé	Délégation institutive n°115-2020 du 15/12/2020	1 269 779,89 €	41 126,00 €	911 684,17 €	316 969,71 €	-	-
	Révision - délibération n°001-2022 du 01/02/2022	1 268 462,11 €	41 126,00 €	205 094,59 €	1 022 241,52 €	-	-
	Révision - délibération n°083-2022 du 27/09/2022	1 268 462,11 €	41 126,00 €	205 094,59 €	1 022 241,52 €	-	-
	Révision - délibération n°108-2022 du 13/12/2022	1 289 157,92 €	41 126,00 €	205 094,59 €	887 022,82 €	155 914,52 €	-
	Révision - délibération n°132-2023 du 19/12/2023	1 289 157,93 €	41 126,00 €	205 094,59 €	887 022,82 €	88 873,57 €	67 040,95 €
Réhabilitation Etueffont	Délégation institutive n°115-2020 du 15/12/2020	3 293 048,17 €	21 762,60 €	1 239 090,84 €	1 100 410,86 €	931 783,86 €	-
	Révision - délibération n°001-2022 du 01/02/2022	113 468,88 €	21 762,60 €	27 727,71 €	63 978,57 €	-	-
	Révision - délibération n°083-2022 du 27/09/2022	130 395,31 €	21 762,60 €	27 727,71 €	80 905,00 €	-	-
	Révision - délibération n°108-2022 du 13/12/2022	135 201,31 €	21 762,60 €	27 727,71 €	82 585,00 €	3 126,00 €	-
	Révision - délibération n°132-2023 du 19/12/2023	172 587,31 €	21 762,60 €	27 727,71 €	82 585,00 €	33 792,00 €	6 720,00 €
Papy'llons	Révision - délibération n°047-2024 du 09/04/2024	183 147,31 €	21 762,60 €	27 727,71 €	82 585,00 €	33 792,00 €	17 280,00 €
	Délégation institutive n°115-2020 du 15/12/2020	975 251,68 €	7 804,80 €	36 655,40 €	136 735,24 €	794 056,24 €	-
	Révision - délibération n°108-2022 du 13/12/2022	975 251,68 €	6 724,80 €	29 476,58 €	459 106,73 €	479 943,57 €	-
	Révision - délibération n°132-2023 du 19/12/2023	1 174 957,52 €	6 724,80 €	29 476,58 €	481 207,65 €	657 548,49 €	-

et sollicite son approbation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le bilan annuel de la gestion pluriannuelle des crédits du budget principal, tel que présenté par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,





Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL